



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
GENERALE

TD/B/EX(18)/2  
1er mai 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Dix-huitième réunion directive  
Genève, 10 juillet 1998

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90 : ACTIVITES DE  
LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	3
RECHERCHE ET ANALYSE . . . . .	3
QUESTIONS SECTORIELLES . . . . .	4
A. Commerce international . . . . .	4
1. Le programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique . . . . .	4
2. Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, octobre 1997 . . . . .	5
3. Assistance technique PNUD/CNUCED en Afrique . . . . .	6
4. Les nouveaux thèmes et le système commercial multilatéral	7
5. Programmes nationaux intégrés de la CNUCED pour le développement de la capacité de production de biens et de services exportables dans les PMA . . . . .	8
6. TRAINFORTRADE . . . . .	8
B. Services . . . . .	9
1. CAPAS . . . . .	9
2. Le programme "Pôles commerciaux" . . . . .	9
3. SYDONIA . . . . .	10
4. TRAINMAR : Stratégie pour l'Afrique, 1998 . . . . .	11
C. Dette, gestion de la dette et flux financiers . . . . .	13
1. Club de Paris . . . . .	13
2. Initiative PPTE . . . . .	13
3. SYGADE . . . . .	14
4. Le SYGADE et l'initiative PPTE . . . . .	14
5. Aide publique au développement et flux de ressources . .	15
D. Investissement international et développement des entreprises .	16

## INTRODUCTION

1. A sa quinzième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a examiné le "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : le développement en Afrique". A sa quarante-quatrième session ordinaire, il a adopté les conclusions concertées 443 (XLIV), qui donnent de nouvelles orientations aux travaux de la CNUCED concernant l'Afrique, et a invité le Secrétaire général de la CNUCED à lui rendre compte, à une réunion directive, des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.

2. S'appuyant sur l'expérience acquise et sur les discussions ayant eu lieu à la quinzième réunion directive du Conseil, le secrétariat indique dans le présent rapport l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur la problématique du développement en Afrique, et décrit brièvement quelques activités, notamment des activités de coopération technique, de nature sectorielle. Ce rapport complète et actualise l'information donnée dans le document TD/B/EX(15)/2. Il vise également à informer les Etats membres de la suite donnée par le secrétariat aux conclusions concertées 443 (XLIV) du Conseil.

## RECHERCHE ET ANALYSE

3. A sa quarante-troisième session, dans ses conclusions concertées 434 (XLIII) sur l'interdépendance et les questions économiques mondiales, le Conseil a prié le Secrétaire général de la CNUCED de dégager des enseignements de l'expérience de développement des pays d'Asie de l'Est dont les pays africains pourraient tirer profit. Le secrétariat a donc entrepris un important projet de recherche, financé par le Gouvernement japonais, en vue de tirer des enseignements de l'expérience des pays d'Asie de l'Est et d'en étudier l'applicabilité aux pays africains. Une réunion préliminaire, avec la participation d'experts, a eu lieu à Harare les 13 et 14 janvier 1997, afin de déterminer les domaines d'étude et d'analyse. Une réunion a ensuite eu lieu à Maurice, les 4 et 5 décembre 1997, où des experts et des représentants gouvernementaux ont examiné les conclusions préliminaires de 12 études. Le secrétariat finalise actuellement ces études en consultation avec les experts et prépare une conférence qui sera accueillie par le Gouvernement mauricien en septembre 1998, où des représentants de tous les pays africains et des experts pourront examiner les conclusions et les résultats de ces travaux. En gros, les études couvrent les questions suivantes : agriculture, commerce et industrialisation; questions institutionnelles liées au développement technologique; et dynamique régionale. Un chapitre du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* sera consacré à l'Afrique, qui s'appuiera sur ces travaux de recherche et sur d'autres réalisés par la CNUCED.

4. Les délégations seront informées, à la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement, des résultats des travaux de recherche et d'analyse et des recommandations en découlant lors de l'examen

du point 6 de l'ordre du jour provisoire : "Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme d'action des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives concernant l'agriculture, le commerce et l'industrialisation".

5. Par ailleurs, le secrétariat avait établi un document d'analyse sur les résultats, les perspectives et les questions de politique générale concernant l'économie africaine pour examen par le Conseil au titre du point de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session consacré à l'Afrique (TD/B/44/12). Les conclusions et recommandations de cette étude ont, d'une manière générale, été entérinées par le Conseil dans ses conclusions concertées 443 (XLIV).

6. Les travaux de recherche et d'analyse sur l'Afrique constituent également une grande partie du travail de rédaction du *Rapport 1998 sur les pays les moins avancés*, où seront examinés différents aspects du système commercial multilatéral et leurs incidences sur la participation à l'économie mondiale des pays les moins avancés (PMA), y compris les 33 PMA africains. A mesure que ces pays s'efforcent de diversifier leur économie et de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale, certaines questions en rapport avec le système commercial prennent de plus en plus d'importance. Les possibilités et les options offertes aux PMA seront examinées dans ce contexte.

#### QUESTIONS SECTORIELLES

##### A. Commerce international

##### 1. *Le programme intégré CNUCED/OMC/CCI de coopération technique*

7. L'objectif du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains est de contribuer : i) à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles, en particulier pour l'application des Accords du Cycle d'Uruguay; et ii) au renforcement, par des mesures d'appui, des capacités de production à l'exportation, en tenant compte des nouvelles conditions et des nouveaux débouchés commerciaux créés par le Cycle d'Uruguay. Les activités conjointes des trois organisations se sont poursuivies et donnent des résultats.

8. Ce programme intéresse les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Des descriptifs de projet ont été établis et approuvés par les bénéficiaires et par des donateurs (en Tunisie, l'exécution du projet a déjà commencé). La formation d'instructeurs pour des activités dans les quatre pays anglophones a été achevée en décembre 1997, et une formation analogue débutera bientôt pour les pays francophones.

9. Un accord interinstitutionnel sur les modalités détaillées de coopération des trois institutions a été approuvé et signé par les chefs de secrétariat des trois organisations, jetant ainsi les bases d'une action véritablement collective. La CNUCED et le CCI ont chacun affecté un fonctionnaire à plein temps et un fonctionnaire à temps partiel à la réalisation du programme. Des discussions informelles sont en cours sur un

élargissement du programme à d'autres pays africains, qui devraient être principalement, mais pas exclusivement, des PMA.

#### *Financement*

10. Pour financer le programme, l'OMC, la CNUCED et le CCI ont créé le 1er mars 1998 un fonds commun d'affectation spéciale pour l'assistance technique aux pays africains dans le secteur du commerce. Ce fonds, destiné à financer à hauteur d'environ 10 millions de dollars E.-U. des activités en faveur des sept pays partenaires d'Afrique subsaharienne, comprend deux comptes. Le *Premier compte* est destiné à recueillir des contributions non affectées, qui serviront à financer des évaluations des besoins nationaux, l'élaboration de projets, des missions consultatives, des activités en faveur de l'ensemble des pays participants et, en totalité ou en partie, des projets nationaux. Le *Deuxième compte* recueillera des contributions affectées au financement de projets nationaux spécifiques. Administré par le CCI, le fonds sera piloté par un comité directeur composé de donateurs, de pays bénéficiaires et des secrétariats du CCI, de l'OMC et de la CNUCED.

11. A ce jour, les gouvernements des pays ci-après avaient indiqué leur intention de contribuer au fonds : Allemagne, Danemark, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

12. Les objectifs du fonds sont les suivants : accroître la capacité des pays de répondre aux exigences des Accords de l'OMC; renforcer la politique commerciale, la politique d'exportation et les capacités de négociation; améliorer les mécanismes institutionnels nécessaires à l'application des Accords de l'OMC; développer la capacité du secteur productif de profiter des débouchés offerts par le système commercial multilatéral; et améliorer l'accès aux services destinés aux industries exportatrices et aux outils contribuant à l'amélioration de la productivité.

#### **2. Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, octobre 1997**

13. La Réunion de haut niveau s'est tenue à Genève les 27 et 28 octobre 1997; le rapport de la Réunion a été publié par l'OMC le 12 novembre 1997 - document WT/COMTD/12. Les participants ont examiné un certain nombre de questions concernant l'accès aux marchés et un "Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce"; des tables rondes nationales et des tables rondes thématiques ont également été organisées. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce a été avalisé par les participants.

#### *Tables rondes nationales*

14. Un important élément de la Réunion de haut niveau a été la convocation de 12 tables rondes nationales. Les exposés présentés par chacun des PMA portaient sur les besoins du pays en matière d'assistance technique liée au commerce et sur les mesures intégrées pour répondre à ces besoins susceptibles

d'être prises par la CNUCED, l'OMC, le CCI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

#### *Tables rondes thématiques*

15. La CNUCED a joué un rôle de premier plan dans la préparation de deux tables rondes thématiques ayant pour thème "Développer la capacité d'échanges des pays les moins avancés" et "Encourager l'investissement dans les pays les moins avancés". Les principaux documents de base pour ces deux tables rondes ont été établis par la CNUCED et le CCI.

#### *Suivi*

16. Les organes directeurs de la CNUCED, du PNUD, du FMI et de la Banque mondiale ont entériné les décisions de la Réunion, des évaluations des besoins ont été réalisées dans plusieurs PMA africains, et le mécanisme de coordination interinstitutions s'est réuni à plusieurs reprises. Une unité administrative est actuellement créée au CCI pour coordonner la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

### **3. Assistance technique PNUD/CNUCED en Afrique**

*Cinquième programme multinational du PNUD pour le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement en Afrique (RAF/96/001)*

17. Ce programme est axé sur quatre grands domaines :

- i) Renforcement des ressources humaines en ce qui concerne les règles commerciales régionales et multilatérales;
- ii) Renforcement de la capacité des gouvernements, des organismes intergouvernementaux, des entreprises et de la société civile en Afrique de formuler des stratégies de commerce et d'investissement dans l'optique d'un développement axé sur les exportations;
- iii) Renforcement des institutions et des mécanismes de promotion des capacités commerciales des entreprises africaines;
- iv) Renforcement des moyens d'accès des entreprises africaines à des services de promotion et d'appui pouvant accroître leur capacité commerciale.

18. Dans le cadre de ce projet, exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la CNUCED travaille en étroite coopération avec le CCI et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Elle est principalement associée à l'exécution d'activités relevant des points i) et ii), tandis que le CCI participe à la réalisation d'activités relevant des points i), iii) et iv), et que l'OMPI exécute des activités en rapport avec les droits de propriété intellectuelle concernant les points i), ii) et iii).

#### **4. Les nouveaux thèmes et le système commercial multilatéral**

19. La CNUCED analysera les nouveaux thèmes concernant le commerce international dans une perspective de développement. Le besoin se fait sentir de disposer d'instruments multilatéraux plus larges pour la coordination ou l'harmonisation des politiques nationales dans de nouveaux domaines et de définir de nouvelles règles multilatérales. Il sera important pour les pays en développement d'adopter une approche dynamique et prospective. Le commerce et l'investissement, et le commerce et la politique de concurrence constituent des préoccupations immédiates. La Conférence ministérielle de Singapour a décidé de confier l'étude de ces questions à deux groupes de travail de l'OMC, en attribuant à cet égard un rôle spécifique à la CNUCED - paragraphe 20 de la Déclaration ministérielle de Singapour. S'appuyant sur l'expérience acquise à l'occasion des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, la CNUCED fournirait aux pays africains un soutien avant et après les négociations à l'OMC; cette assistance, sous la forme notamment de conseils et d'analyses fournis aux délégations participant aux groupes de travail de l'OMC, s'inscrirait dans le contexte du cinquième programme multinational du PNUD pour le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement en Afrique. Les conseils comprendraient des recommandations relatives aux stratégies ou aux propositions tenant compte des intérêts en matière de développement des pays africains, ainsi que la définition d'initiatives de négociation propres à ces pays. Ils porteraient aussi sur les incidences de diverses propositions concernant des instruments multilatéraux tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), ainsi que sur les intérêts des pays en développement dans la mise en oeuvre de ces instruments. L'objectif serait d'obtenir une idée précise des incidences sur le commerce et le développement de certaines lignes d'action, en particulier dans le cas de thèmes nouveaux et de problèmes pouvant surgir dans le cadre des groupes de travail de l'OMC et de la préparation de la Conférence ministérielle de 1998.

20. Outre le cinquième programme multinational du PNUD, la CNUCED a entrepris de mettre en place, à la demande du secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et conjointement avec celui-ci, avec le secrétariat de la Communauté économique africaine et avec le PNUD, un mécanisme institutionnel de négociation destiné à aider les gouvernements africains dans les négociations commerciales actuelles et futures à l'OMC.

21. En collaboration avec l'International South Group Network (ISGN), organisation non gouvernementale basée à Harare, la CNUCED a organisé, en avril-mai 1998, un atelier sur la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC et sur différentes questions concernant la révision de la quatrième Convention de Lomé devant démarrer courant 1998. Des hauts fonctionnaires de 21 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont participé à cet atelier, pour lequel la CNUCED a fourni un appui organique, administratif et financier. Les recommandations des participants ont été transmises à la Réunion des ministres du commerce de l'OUA, organisée du 6 au 9 avril 1998 à Harare par la CNUCED, le PNUD et l'OUA, afin d'examiner plus en détail des questions intéressant le continent africain dans le contexte de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en mai 1998.

22. Une assistance continue d'être apportée à des pays - tels que l'Algérie et le Soudan - souhaitant adhérer à l'OMC. Une aide est également fournie pour la réalisation d'études sur les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur l'économie nationale et les politiques à suivre pour exploiter les possibilités et faire face aux difficultés découlant de l'application de ces accords; en bénéficient actuellement le Ghana, le Malawi et la Namibie, entre autres pays. La CNUCED a aussi participé, en coopération avec les secrétariats de l'OUA et de la Ligue des Etats arabes, à l'organisation d'un forum sur la coopération économique interrégionale.

23. Pour ce qui est des produits de base, l'assistance concerne surtout des questions liées à la gestion des risques - principalement en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. A la suite de la Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement, cette assistance devrait être étendue à des questions concernant la diversification.

24. La CNUCED a, conjointement avec le Gouvernement ivoirien, organisé à Abidjan, du 21 au 24 avril 1998, une conférence sur les nouveaux instruments commerciaux et financiers dans le secteur du pétrole, à laquelle ont participé des responsables de la plupart des sociétés africaines du secteur pétrolier, toutes les grandes banques internationales et régionales finançant des activités dans ce secteur et des représentants de grandes compagnies pétrolières internationales.

**5. Programmes nationaux intégrés de la CNUCED pour le développement de la capacité de production de biens et services exportables dans les PMA**

25. Des programmes nationaux intégrés ont été élaborés pour quatre PMA africains - Ethiopie, Gambie, Madagascar et Soudan. Certaines activités ont déjà démarré. Des missions de programmation seront prochainement envoyées sur le terrain pour finaliser ces programmes et les activités de coopération technique d'appui.

**6. TRAINFORTRADE**

26. Le programme TRAINFORTRADE a pour objectif de renforcer les capacités de formation des pays en développement dans le domaine du commerce international et des services liés au commerce. Les pays africains ont bénéficié, en 1997 et 1998, des activités suivantes :

- a) Formation d'instructeurs dans le domaine du commerce : un groupe de 12 spécialistes du commerce originaires du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ont participé à un atelier organisé à Turin (Italie), du 17 au 28 février 1997;
- b) Formation à la politique et la diplomatie commerciales internationales : 18 participants originaires du Burkina Faso, d'Ethiopie, du Ghana, du Nigéria, du Sénégal et du Zimbabwe ont assisté à deux ateliers organisés en avril 1997 et janvier 1998 à Genève.



27. TRAINFORTRADE a en outre contribué à l'élaboration d'un programme général d'activités pour le développement d'établissements de formation en Afrique, qui sera exécuté dans le cadre du projet RAF/96/001 du PNUD.

## **B. Services**

### **1. CAPAS**

28. Le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS), axé sur le renforcement des capacités directives, a été élargi des 10 pays actuellement bénéficiaires à 8 autres pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Lesotho, Namibie, Swaziland et Zambie). A partir de 1998, un effort sera fait au niveau régional pendant deux ans pour préparer les gouvernements africains au nouveau cycle de négociations sur le commerce des services devant commencer en l'an 2000 sous l'égide de l'OMC.

### **2. Le programme "Pôles commerciaux"**

29. Le programme relatif aux pôles commerciaux bénéficie en Afrique d'une priorité élevée. Des efforts accrus ont été faits pour renforcer les pôles commerciaux existants, les rendre opérationnels aussi vite que possible et les aider à obtenir une aide financière pour le développement de leurs activités.

#### *a) Pays francophones et lusophones*

30. Des pôles commerciaux ont été créés dans les pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie et Ghana <sup>1</sup>, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal. Des demandes ont été reçues des gouvernements des pays suivants : Angola, Djibouti, Madagascar, Tchad et Togo.

31. En mai 1996, Jacques Santer, Président de la Commission européenne, a annoncé que l'Union européenne financerait à hauteur de 10 millions d'écus la création de pôles commerciaux dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'exécution du projet correspondant doit toutefois encore faire l'objet de discussions avec la Commission.

32. En 1997, les pays africains francophones et lusophones ont créé un forum régional de pôles commerciaux, dont le Gouvernement sénégalais a accueilli la première réunion à Dakar en juillet 1997. Le principal objectif de ce forum est de renforcer le réseau de pôles commerciaux dans la région par des activités de coopération régionale et d'assistance réciproque, en vue d'accroître les échanges commerciaux entre les participants.

33. De nombreux pôles commerciaux - dont ceux de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Cap-Vert, du Sénégal et de Mauritanie - disposent de leur propre page d'accueil sur le relais Internet du réseau GTPNet.

---

<sup>1</sup>/ La Gambie et le Ghana, anglophones, sont couverts par le projet sur les pôles commerciaux de la CEDEAO et ont donc été regroupés avec les pays africains francophones et lusophones.

b) *Afrique anglophone*

34. Treize pays anglophones - Afrique du Sud, Botswana, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe - participent aujourd'hui officiellement au programme sur les pôles commerciaux.

35. Le pôle commercial d'Harare (Zimbabwe) est désormais tout à fait opérationnel. Il est hébergé par ZimTrade, organisation nationale zimbabwéenne pour le développement du commerce, et est l'un des rares organismes commerciaux au monde à être accrédité en tant que prestataire de services répondant à la norme ISO 9002. Il dispose de son propre serveur et d'un site miroir et aide les entreprises locales à réaliser des pages web pour faire connaître leurs produits sur Internet. Il déploie aussi une activité croissante d'intermédiaire consistant à mettre en correspondance des demandes étrangères de produits et de services avec des fournisseurs zimbabwéens.

36. En Afrique du Sud, le Ministère du commerce et de l'industrie a constitué une équipe de travail chargée de définir les modalités d'implantation de pôles commerciaux dans l'ensemble du pays. Le bureau de liaison pour les pôles commerciaux se trouve à la Direction générale pour la promotion des exportations du Ministère.

37. Cinq pôles commerciaux - Lusaka (Zambie), Nairobi (Kenya), Addis-Abeba (Ethiopie), Gaborone (Botswana) et Kampala (Ouganda) - procèdent actuellement à la création de leur association et devraient prochainement entrer en service.

38. Une importante réunion régionale de pôles commerciaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe a eu lieu à Harare (Zimbabwe), les 14 et 15 juillet 1997, avec la participation de représentants de dix pays (Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). L'un des principaux résultats en a été la décision de créer un forum des pôles commerciaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, qui serait ouvert à tous les pôles commerciaux de la région. La rédaction d'un projet de statuts sera prochainement achevée, et un comité intérimaire composé du Kenya, du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe a été constitué.

**3. SYDONIA**

39. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est actuellement installé dans 26 pays africains - Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Togo, Zambie et Zimbabwe.

40. Trois nouveaux projets SYDONIA ont été achevés en 1997 (en Namibie, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda), et un nouveau projet a été lancé en Zambie. Dix-huit Etats membres du Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sont équipés du système SYDONIA ou ont officiellement demandé à en être dotés. Le système est en cours d'installation au Burundi, aux Comores, à Madagascar, à Maurice, en République démocratique

du Congo, au Rwanda, au Soudan et au Zimbabwe. Des demandes officielles ont été reçues du Lesotho, du Malawi et du Swaziland. Les Comores, Madagascar et le Zimbabwe ont en principe décidé d'entamer les procédures pour passer à la version 3 du système.

41. Les activités du Centre régional COMESA ASYCUDA-Eurotrace, financé par l'Union européenne, ont récemment été évaluées. Devant les bons résultats obtenus, il a été recommandé d'élaborer un projet régional de suivi, qui serait soumis à l'Union européenne pour financement. Etant donné que cela demandera un certain temps, il a été proposé d'assurer la soudure au moyen d'un projet relais d'une durée d'un an.

42. Un nouveau projet SYDONIA pour la CEDEAO est actuellement examiné par la Commission européenne, le secrétariat de la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la CNUCED. L'objectif du projet, qui devrait démarrer en 1998, est d'installer la version 3 dans les 16 pays de la région.

#### **4. TRAINMAR : Stratégie pour l'Afrique, 1998**

43. Le programme TRAINMAR (Développement de la formation dans le domaine des transports maritimes) est axé sur la formation de cadres maritimes et permet aux pays de bénéficier au niveau local d'une formation de qualité ainsi que d'une coopération structurée pour le développement de la pédagogie et la diffusion des cours. Un réseau TRAINMAR a été créé, qui compte des membres dans une cinquantaine de pays. En 1996, le secrétariat a donné une nouvelle orientation au programme en l'élargissant du strict secteur maritime à l'ensemble des acteurs du commerce maritime.

44. La CNUCED accorde une attention particulière à l'Afrique, puisqu'un fonctionnaire est expressément chargé de promouvoir les activités TRAINMAR dans cette région. Ces activités visent à développer les capacités des pays ainsi que la coopération entre eux, et à mobiliser des appuis en dehors de la région. Seize pays ont à ce jour eu accès à des compétences TRAINMAR et ont établi des liens étroits avec les centres TRAINMAR implantés dans toutes les sous-régions; la coopération entre les pays s'est renforcée et les services disponibles à travers le réseau TRAINMAR se sont diversifiés.

45. Quatre réseaux sous-régionaux ont été créés, en fonction de considérations linguistiques :

- Afrique du Nord - centres de formation francophones;
- Afrique de l'Ouest et Afrique centrale - également centres de formation francophones;
- Autres pays - centres de formation lusophones;
- Autres pays - centres de formation anglophones.

Bien qu'elle dispose d'un réseau solide, l'Afrique du Nord est actuellement confrontée à un certain nombre d'obstacles à la coopération, face auxquels seules des initiatives locales sont proposées.

46. L'institut du Bénin et celui du Sénégal forment la clé de voûte de la coopération en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et reçoivent l'un et l'autre un appui pour le renforcement de leurs activités. Ayant manifesté un vif intérêt, le Gabon et la Mauritanie bénéficient également d'une assistance. D'autres pays sont invités à utiliser les services proposés par les centres TRAINMAR existant dans la région ou implantés ailleurs. Par exemple, plusieurs pays ont participé à des activités réalisées aux îles Canaries avec le soutien de l'Espagne. Trois pays (Burkina Faso, Niger et Togo) sont invités à coopérer avec le Bénin à l'exécution d'un projet régional sur la facilitation des transports, qui a reçu l'appui d'une association commerciale en Europe (Comité de liaison pour la promotion des fruits tropicaux et des légumes de contre-saison originaires des Etats ACP - COLEACP).

47. Une assistance a récemment été fournie, avec le soutien d'un projet financé par l'Union européenne, à des institutions en Angola et au Mozambique pour l'application du système TRAINMAR. La CNUCED aide le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et la Gambie, également avec un financement de l'Union européenne, à élaborer un projet qui leur permettra de s'intégrer à TRAINMAR dans le cadre d'un programme de coopération avec le Sénégal et la Mauritanie. Enfin, une aide a notamment été fournie au Nigéria, à Maurice, à Madagascar, à l'Afrique du Sud, à Djibouti et à la Somalie pour la création de centres de formation.

48. Un programme d'amélioration de la mise en valeur des ressources humaines dans les ports est en cours en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, qui exigera une forte participation du Bénin, du Gabon et du Sénégal, lesquels financent conjointement un projet par ailleurs soutenu par la Belgique. Ces pays ont également coopéré avec l'Angola. Le projet régional sur le renforcement des capacités de formation en Angola et au Mozambique a été achevé et a contribué à l'établissement d'une coopération entre ces deux pays.

49. En ce qui concerne l'Afrique anglophone, la CNUCED et le Gouvernement sud-africain ont examiné les modalités d'une éventuelle coopération régionale qui s'appuierait sur les compétences commerciales et techniques dans le secteur des transports maritimes et les services d'appui au commerce. Dans un premier temps, cette coopération se limiterait à l'Afrique australe, mais elle serait ensuite élargie aux centres de formation anglophones dans toute l'Afrique et à terme à l'ensemble des centres. Les possibilités de financement sont à l'étude.

#### *Soutien extérieur à la région*

50. Des accords de coopération ont été signés entre le secrétariat et deux pays européens (Belgique et Portugal), désireux d'aider les pays africains à s'associer au réseau TRAINMAR et à appliquer les principes de mise en valeur des ressources humaines au personnel d'encadrement des services commerciaux maritimes. Deux experts associés ont été désignés pour l'Afrique de l'Ouest.

## **C. Dette, gestion de la dette et flux financiers**

### **1. Club de Paris**

51. A la demande du Conseil, la CNUCED continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club de Paris et apporte un appui aux pays débiteurs qui la sollicitent. Ses activités vont de la fourniture de renseignements sur l'évolution des procédures et des pratiques du Club de Paris à des conseils et un appui technique pour la préparation des réunions, y compris au moyen de simulations financières. Ces dernières années, un certain nombre de pays africains débiteurs ont demandé à en bénéficier.

52. En 1997, sept pays se sont adressés au Club de Paris pour négocier une restructuration de leurs dettes bilatérales publiques; cinq d'entre eux étaient des pays d'Afrique subsaharienne - Ethiopie, République-Unie de Tanzanie, Guinée, Madagascar et Cameroun. La Côte d'Ivoire a obtenu une restructuration de ses dettes aux conditions de Lyon en avril 1998. Toutefois, les accords de restructuration de la dette sont moins recherchés qu'au début des années 90, ce qui peut être attribué à l'amélioration des résultats économiques d'un certain nombre de pays débiteurs : les pays à revenu moyen, en particulier, n'ont plus besoin, ou ne devraient bientôt plus avoir besoin, d'un rééchelonnement de leur dette, tandis que les accords de restructuration de la dette des pays à faible revenu portent généralement sur plusieurs années dans le cadre d'un accord FASR (Facilité d'ajustement structurel renforcée) conclu avec le FMI, ce qui implique de moins fréquentes réunions. Même parmi les pays les plus pauvres, peu d'accords de sortie comportant une réduction de l'encours de la dette auprès des créanciers du Club de Paris ont été conclus; en ont toutefois bénéficié en 1995 et 1996, avant l'adoption de l'initiative sur la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE), quatre pays pauvres lourdement endettés d'Afrique subsaharienne - Ouganda, Mali, Burkina Faso et Bénin.

53. L'activité du Club de Paris en 1997 et au début de 1998 a été marquée par l'adhésion de la Fédération de Russie en tant que pays créancier (septembre 1997) et par la préparation de la mise en oeuvre de l'initiative PPTE. La participation de la Fédération de Russie aux futures opérations de rééchelonnement sera particulièrement importante pour un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne lourdement endettés vis-à-vis de ce pays.

### **2. Initiative PPTE**

54. La CNUCED a continué de suivre l'application de cette initiative, qui devrait à terme très fortement réduire la dette des pays lourdement endettés d'Afrique subsaharienne, même s'il apparaît que relativement peu d'entre eux pourront véritablement en bénéficier au cours de l'actuelle décennie. Trente-trois des 41 pays figurant sur la liste initiale des pays pauvres très endettés sont des pays africains. Toutefois, une vingtaine seulement peuvent être considérés comme répondant actuellement aux critères de qualification fixés, l'application des mesures étant liée à celle de programmes d'ajustement économique - tels que les programmes de la FASR - approuvés par les institutions internationales. A moins que le programme ne soit prorogé au-delà

de septembre 1998 <sup>2</sup>, un certain nombre de pays africains lourdement endettés (notamment ceux qui connaissent encore des troubles civils ou qui sortent tout juste d'une situation de conflit) risquent bel et bien de ne jamais en profiter.

55. Les différentes évaluations qui ont été faites de l'application de l'initiative PPTE ont jusque-là donné des résultats assez mitigés; si des progrès ont été enregistrés concernant la révision des critères de qualification et l'application effective des mesures envisagées, les bénéfices attendus seront certainement lents à se manifester. L'initiative PPTE ne pourra être considérée comme un succès que lorsque le surendettement de tous les pays qualifiés de pays pauvres très endettés aura disparu.

### **3. SYGADE**

56. Dans le cadre de son programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), la CNUCED exécute des projets ou mène des discussions en vue d'installer le SYGADE dans les pays d'Afrique subsaharienne ci-après (un astérisque indique qu'un projet sera approuvé en 1998) : Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire\*, Djibouti, Ethiopie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan\*, Tchad\*, Togo, Zambie et Zimbabwe. D'autres pays - Afrique du Sud, Angola, Erythrée, Guinée, Madagascar et République démocratique du Congo - s'intéressent au programme SYGADE. Des 23 pays de cette liste, 19 sont des pays pauvres très endettés. La CNUCED s'est efforcée de décentraliser ses activités SYGADE en Afrique autant qu'il était possible et utile, en adoptant une approche régionale et en soutenant des institutions régionales telles que le Macroeconomic and Financial Management Institute (MEFMI) et le West African Institute for Financial and Economic Management (WAIFEM). Il est également envisagé de renforcer les liens avec les pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

### **4. Le SYGADE et l'initiative PPTE**

57. L'allégement de la dette dans le contexte de l'initiative PPTE repose sur une analyse tripartite - FMI, Banque mondiale et gouvernement du pays considéré - de la "viabilité" de l'endettement du pays. Pour obtenir un allégement, le pays endetté doit aussi montrer qu'il poursuit une stratégie cohérente en matière de dette, conduisant à une diminution de l'endettement vis-à-vis de toutes les catégories de créanciers, avec une répartition égale des charges et un niveau globalement élevé de gestion de la dette.

58. Financé par l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Suisse, un programme spécial a été lancé dans le cadre de l'initiative PPTE pour aider les pays à renforcer leur capacité d'analyser la viabilité de leur endettement et de formuler leur propre stratégie de désendettement. Ce programme est exécuté par Debt Relief International Ltd., société privée de conseils sise à Londres.

---

<sup>2/</sup> Le programme initial adopté en septembre 1996 prévoyait qu'un soutien serait accordé à des pays ayant engagé des programmes avalisés par le FMI ou la Banque mondiale avant le 1er octobre 1998. Des discussions sont en cours pour décider de proroger ou non l'initiative.

L'équipe du SYGADE a commencé de collaborer à l'exécution de ce programme et a participé à la première réunion du comité de pilotage organisée à Vienne les 10 et 11 novembre 1997; elle participera à la deuxième réunion à Berne en juin 1998.

59. Plus d'une vingtaine des 41 pays pauvres très endettés reçoivent, ou recevront, une aide du SYGADE sous la forme de services informatiques et autres. A l'avenir, le programme SYGADE jouera donc un plus grand rôle auprès de ces pays, ainsi que de pays d'autres catégories, pour l'analyse de la dette et la prise de décisions stratégiques; à cet effet, de nouvelles fonctions seront ajoutées au logiciel du SYGADE.

##### **5. Aide publique au développement et flux de ressources**

60. L'allègement de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne est d'autant plus important que les apports de ressources financières pour le développement à des conditions de faveur diminuent. Depuis 1992, les flux d'aide publique au développement (APD) dans l'ensemble des pays en développement ont sensiblement diminué en valeur réelle, et les versements ont également commencé de se contracter en valeur nominale. La part de l'APD totale dans le produit national brut (PNB) des pays donateurs qui sont membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération de développement économiques (OCDE) a continué de baisser pour s'établir à 0,25 % en 1996, soit le taux le plus faible enregistré depuis l'adoption en 1970 par les Nations Unies d'un taux d'APD global de 0,7 % du PNB des pays donateurs. Cette part était déjà tombée de 0,33 % en 1992 à 0,27 % en 1995. Cette évolution a fortement influé sur la situation en Afrique subsaharienne où l'APD est passée de 18,5 milliards de dollars E.-U. en 1995 à 16,7 milliards de dollars en 1996 en valeur nominale, chiffre le plus bas enregistré pour l'aide à l'Afrique depuis le début des années 90.

61. Les flux de ressources privées vers l'Afrique provenant des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont totalisé 3,5 milliards de dollars E.-U. en valeur nette en 1996, dont 2 milliards de dollars sous la forme d'investissements indirects. L'essentiel de ces flux continue de se diriger vers l'Afrique du Sud. Le total des flux nets de ressources vers l'Afrique subsaharienne s'est élevé à 20 milliards de dollars E.-U. en 1996 (21,1 milliards de dollars en 1995), d'après les estimations du Comité. A sa quarante-quatrième session, le Conseil du commerce et du développement a demandé à la CNUCED de continuer d'étudier les moyens d'accroître les ressources pour le développement en Afrique, en particulier en analysant les moyens d'utiliser l'APD pour attirer d'autres types de flux. En réponse à cette demande, un chapitre du *Rapport de 1998 sur les pays les moins avancés* sera spécialement consacré à un examen du rôle des institutions officielles dans le renforcement des flux d'investissements privés, ainsi que des possibilités de participation du secteur privé à des projets d'infrastructure dans les PMA. Ces travaux devraient intéresser non seulement les PMA africains, mais aussi d'autres pays de la région qui, comme les PMA, peinent encore à associer des capitaux privés extérieurs au financement de leurs efforts de développement.

#### **D. Investissement international et développement des entreprises**

62. Le Conseil a demandé à la CNUCED de déterminer les moyens de renforcer l'investissement étranger direct en Afrique. Les données de la CNUCED sur les apports d'investissement étranger direct font apparaître une augmentation relativement sensible de la part des investissements étrangers dans les flux de ressources vers les pays d'Afrique subsaharienne - 3,3 milliards de dollars E.-U. en 1996 - ainsi qu'un accroissement notable de ces flux pour la période 1994-1996 par rapport à la précédente période de trois ans. Les possibilités d'investissement en Afrique subsaharienne restent toutefois largement inexploitées, et le financement privé pourrait contribuer bien davantage au développement de l'Afrique. Le secrétariat a intensifié ses activités - études, assistance et conseils aux pays africains - dans le domaine de l'investissement.

63. La CNUCED a publié le *World Investment Directory 1996: Volume V - Africa*, qui est un ouvrage de référence sur les investissements étrangers directs en Afrique destiné aux investisseurs internationaux, aux décideurs nationaux, aux responsables intergouvernementaux et aux chercheurs universitaires. Il contient 53 descriptifs de pays présentant des données et des informations sous une forme standardisée.

64. Le *World Investment Report 1997: Transnational Corporations, Market Structure and Competition Policy* (numéro de vente : E.97.II.D.10) comprend un chapitre spécialement consacré aux investissements étrangers directs en Afrique, y compris une analyse détaillée du rôle de l'Afrique du Sud et des sociétés transnationales sud-africaines dans le processus d'intégration régionale en Afrique australe.

65. Le premier d'une série de colloques régionaux organisés par la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement a eu lieu les 19 et 20 juin 1997 à Fès (Maroc). L'objectif était de familiariser des responsables gouvernementaux africains avec les accords d'investissement en vigueur - et en particulier d'en dégager des enseignements dans une optique de développement - et d'améliorer les connaissances et la concertation dans ce domaine.

66. Dans le cadre du projet interrégional CNUCED/Banque mondiale financé par le PNUD sur l'"Expansion de l'investissement étranger direct et du commerce dans le secteur des services", deux monographies nationales ont été établies, l'une sur l'Ouganda et l'autre sur la Tunisie. L'étude sur l'Ouganda, intitulée "Strengthening the service infrastructure: Uganda", concernait l'infrastructure nationale des services pour l'exécution de projets industriels et commerciaux, et l'infrastructure des services dans le secteur du commerce d'exportation et d'importation, et présentait des recommandations sur les moyens d'en accroître l'efficacité en ouvrant le marché aux prestataires de services étrangers. L'étude sur la Tunisie, à paraître en mai 1998, s'intéresse aux télécommunications et aux transports maritimes dans ce pays.

67. A la demande du secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la CNUCED a établi un document intitulé "Foreign direct investment in ACP countries", qui était l'un des documents de base du



premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats ACP, qui a eu lieu à Libreville les 6 et 7 novembre 1997; cette étude portait sur les moyens d'aider les pays ACP à attirer des investissements étrangers et des flux de technologie, et indiquait également les mesures qui pourraient être prises par d'autres pays, en particulier par les pays de l'Union européenne, pour aider les pays ACP, notamment africains, à améliorer leur infrastructure technologique et à accroître leurs ressources en personnel qualifié.

68. Deux études de cas sur le Maroc et le Zimbabwe ont notamment été réalisées dans le cadre du projet interrégional sur les sociétés transnationales et la restructuration industrielle dans les pays en développement, dont le rapport devrait être achevé en juin 1998.

69. Une note sur les politiques d'investissement en Afrique et la manière dont les questions relatives à l'investissement sont traitées dans les accords internationaux a été présentée à une réunion spéciale d'experts sur la définition de mécanismes pour un suivi de la première Conférence ministérielle de l'OMC et sur les moyens d'accroître la participation de l'Afrique à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, organisée par la Commission économique pour l'Afrique en collaboration avec la CNUCED et l'OMC dans le cadre du "Forum d'Addis-Abeba sur l'investissement en Afrique" (8 et 9 mars 1998, Ethiopie).

70. Une note sur les investissements étrangers directs asiatiques en Afrique a été présentée au premier atelier sous-régional de la CNUCED sur la diversification et la collaboration dans le domaine du commerce et de l'investissement entre pays asiatiques et pays africains, organisé du 24 au 28 novembre 1997 à Harare.

71. Une note de synthèse sur les investissements étrangers directs en Afrique est actuellement rédigée suite à la demande formulée par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa première session (29 septembre - 3 octobre 1997).

72. Dans le cadre du programme national intégré de la CNUCED pour la Gambie, un projet de politique d'investissement a été établi, des recommandations ont été formulées concernant le code de l'investissement, et une analyse des activités du Bureau des services consultatifs pour les entreprises locales a été entreprise. Un projet est en cours sur la restructuration de ce bureau et sa transformation en institution autonome.

73. En Erythrée, une assistance a été fournie au Département des mines pour la mise en place d'un système d'enregistrement des concessions et redevances minières.

74. Un examen de la politique d'investissement est en cours en Ouganda. En outre, des conseils ont été fournis aux autorités ougandaises compétentes pour la rédaction d'un nouveau code de l'investissement. Un projet a été réalisé en collaboration avec l'ONUDI sur une étude de pré faisabilité pour la création d'une zone franche industrielle.

75. Un examen général des politiques de l'investissement, de la science et de la technologie a été entrepris en Ethiopie en vue d'accroître la compétitivité des infrastructures économiques et scientifiques du pays.

76. Des services consultatifs ont été fournis à l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour l'élaboration d'une législation commune en matière d'investissement.

77. La rédaction des règlements d'application de la nouvelle législation sur l'investissement à Sao Tomé-et-Principe a été achevée, et des conseils ont été fournis au Gouvernement pour ses négociations avec un investisseur étranger sur la création d'une zone franche économique.

78. En Egypte, un examen de la politique d'investissement a été entrepris en étroite coopération avec le secteur privé.

79. Dans le cadre d'un projet régional pour les Etats arabes portant sur l'harmonisation des législations en matière d'investissement, des études sont en cours sur la législation du Maroc et celle de l'Egypte.

80. En coopération avec des organisations multilatérales telles que le PNUD, l'ONUDI et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), la CNUCED aide les organismes africains de promotion des investissements à participer activement aux travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).

81. Le programme EMPRETEC est un programme de renforcement des capacités destiné à stimuler la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. Il fonctionne déjà en Ethiopie, au Ghana, au Nigéria et au Zimbabwe, tandis que de nouveaux projets sont lancés en Egypte et au Maroc. Dans le cadre du programme du PNUD intitulé "Enterprise Africa", des projets ont démarré en 1998 en Namibie et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne.

82. Les Centres pour l'innovation et le développement des entreprises ont pour but d'aider les entreprises africaines de production à analyser leurs problèmes et à y apporter des solutions innovantes. Le programme en est actuellement dans sa phase pilote en Côte d'Ivoire, au Ghana, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

83. Méditerranée 2000 est un programme quadriennal de renforcement des capacités visant à stimuler la croissance et la compétitivité des PME dans 10 pays en développement du bassin méditerranéen et de la corne de l'Afrique. Il est actuellement étendu aux pays africains suivants : Egypte, Erythrée, Ethiopie, Maroc, Ouganda et Tunisie.

84. Un projet sur le "Renforcement de la participation des femmes chefs d'entreprise dans les PMA" a pour objectif d'évaluer les incidences bénéfiques sur l'entrepreneuriat des femmes des politiques mises en oeuvre et de recenser les mesures adoptées par des conférences internationales qui n'ont pas été suivies d'effet, mais qui doivent être appliquées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur structuré. Les PMA africains

sélectionnés pour ce projet sont le Burkina Faso, l'Ethiopie, la Gambie, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

85. Un projet sur l'"Expansion des petites entreprises et des micro-entreprises dans les PMA" doit contribuer au développement des capacités nationales de production en remédiant au manque d'entreprises intermédiaires et en proposant donc, à cette fin, des politiques et des mesures pratiques qui encouragent l'expansion des petites entreprises et micro-entreprises et renforcent leurs liens avec le secteur structuré. Il est notamment mis en oeuvre au Burkina Faso et en Zambie.

86. Le projet sur la "Promotion de liens commerciaux et de relations d'investissement direct dans le secteur des produits de base et autres produits" réunit des chefs d'entreprise asiatiques et africains dans le cadre d'ateliers organisés sur les deux continents en vue d'étudier les perspectives d'établissement de liens commerciaux. Un voyage d'étude de deux semaines à Jakarta et à Bangkok a été organisé en décembre 1996 à l'intention de 25 chefs d'entreprise originaires de 13 pays d'Afrique subsaharienne, afin d'examiner les possibilités de nouer des relations commerciales et financières avec quelque 200 entreprises indonésiennes et thaïlandaises. Un atelier de cinq jours sur l'établissement de liens commerciaux et de relations d'investissement entre l'Asie et l'Afrique s'est tenu à Harare en novembre 1997, avec la participation d'une soixantaine de chefs d'entreprise originaires de 12 pays d'Afrique subsaharienne et de 6 hommes d'affaires originaires d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande.

87. La CNUCED organise un atelier qui se tiendra à Doubaï et où seront examinées différentes questions dont dépend la participation des entreprises et des négociants somaliens au commerce international, ainsi que les activités d'assistance technique qui pourraient être menées pour renforcer et promouvoir en Somalie le développement du secteur privé, notamment sa participation au commerce.

88. La CNUCED participera au "Forum des industries du cuir en Afrique" organisé par le Centre du commerce international, et tiendra un séminaire sur le rôle des structures d'appui dans la promotion du développement des PME. Elle contribuera en particulier à la création d'une association professionnelle régionale.

89. Les besoins en matière de comptabilité des petites et moyennes entreprises étant jugés différents de ceux des sociétés transnationales, un projet a été élaboré en vue de déterminer les informations financières que les PME doivent communiquer à des utilisateurs extérieurs : banques, investisseurs, partenaires potentiels, services fiscaux, etc. Le Maroc, le Botswana, le Soudan, la République démocratique du Congo et le Cameroun participent à ce projet.

-----